



## procédure de divorce interrompu

Par **Ariel Merine**, le **27/07/2020** à **19:10**

Bonjour,

Ma soeur et son mari ont arrêté leur procédure de divorce 2 semaine à peine après l'avoir lancé mais ils ont quand même payé 1.200 euros sur les 2.400 demandés. Ils ont vu l'avocate 1 seule fois.

Je voulais savoir si cela était normal ? Ne devraient'ils pas payer juste la consultation et les frais de courrier établi ?

Dans l'attente de votre réponse, merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **27/07/2020** à **21:00**

Bonsoir

Il serai effectivement normal que les frais d'une procédure stoppée soit revus.  
Ils ne doivent pas hésiter à se renseigner auprès de l'ordre des avocats (ou maison des avocats).

Par **P.M.**, le **28/07/2020** à **08:27**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que prévoit la convention d'honoraires...

Par **youris**, le **28/07/2020** à **09:45**

Bonjour,

ils ont peut être vu l'avocat une seule fois, mais celui-ci a peut-être passé quelques heures à travailler sur ce dossier.

Salutations

Par **Ariel Merine**, le **29/07/2020** à **13:05**

Merci pour less réponses,

@Youris c'est vrai, j'avais vraiment pas penser à ça, le mieux c'est de se renseigner comme l'a dit @ESP

Par **P.M.**, le **29/07/2020** à **17:17**

Bonjour,

Je rappelle que la convention d'honoraires est en principe obligatoire et qu'elle devrait prévoir les modalités en cas d'interruption de la procédure, elle sert de loi entre les parties...